

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 juin 2024

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nbre de suffrages exprimés |
| 23 | 18 | Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

| |
|------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire après |
| Transmission au contrôle d'égalité |
| 13 JUIN 2024 |
| Publication |
| 13 JUIN 2024 |

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-08 : projet ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(E)S DE LA RESISTANCE - ANACR

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance pour une aide financière de 200 €, afin de soutenir les élèves du collège et du lycée de Mirande à participer au Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Il explique que l'Education Nationale est organisatrice de ce concours qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation. Ce concours s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et constitue une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève.

Dans notre département, pendant 25 ans, le Comité Gersois de la Mémoire des Anciens Combattants se chargeait de solliciter les collectivités locales pour obtenir une subvention afin de récompenser les élèves dont les devoirs étaient primés.

Pour cette année scolaire 2023 / 2024, l'ANACR a repris la gestion de ce projet.

Cette subvention d'un montant de 200 € est à imputer à l'article 65748 du Budget Primitif 2024 de la Commune.

Afin de la mandater, il convient de procéder à une modification à ce Budget, comme suit, afin de conforter le chapitre 65 de 200 €.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|-------|---|-------|
| Chap. 65 : Autres charges Gestion courante 65748 : Subventions de fonctionnement aux organismes privés | 200 € | Chap. 74 : Dotations, subventions et participations 741121 : Dotation de solidarité rurale | 200 € |

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance de 200 € et à autorise la décision modificative présentée ci-dessus permettant le versement de cette somme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024

Le Maire,
Patrick FANTON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DCM240613CL008 |
| Objet : | Projet d'attribution d'une subvention à l'association nationale des Anciens Combattants et Amies de la Résistance - ANACR |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-06-04 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5 - Subventions |
| Identifiant unique : | 032-213202567-20240604-DCM240613CL008-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20240604-DCM240613CL008-DE-1-1_0.xml | text/xml | 951 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024 04 08 - Subv. ANACR.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL008-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 103.6 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 13 juin 2024 à 09h49min17s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 13 juin 2024 à 09h49min18s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 13 juin 2024 à 09h49min18s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 13 juin 2024 à 09h49min27s | Reçu par le MI le 2024-06-13 |